



# La Fédération des Industries Mécaniques



Sous le Haut Patronage de  
Monsieur Nicolas Sarkozy  
Président de la République

## Principes et modalités

### ► Qu'est ce que la Semaine de l'Industrie ?

La première édition de la Semaine de l'Industrie se tiendra du 4 au 10 avril 2011. Décidée lors de la conclusion des Etats généraux de l'industrie, son objectif est de revaloriser l'image de l'industrie, ainsi que l'intérêt de ses métiers et de ses carrières. Pendant la semaine sera organisé un ensemble d'actions locales et nationales, accompagné par une campagne médiatique. 4 Ministères sont associés à cette démarche : Industrie, Education Nationale, Enseignement Supérieur et Recherche, Apprentissage et Formation Professionnelle.

### ► A qui s'adresse cet événement ?

- au grand public, pour valoriser auprès de l'ensemble de la population l'industrie en France et contrebalancer son déficit d'image ;
- aux jeunes, pour faire évoluer les comportements, notamment lors des choix d'orientation professionnelle, et à terme dynamiser les recrutements dans ces secteurs d'activité.

### ► Comment les entreprises industrielles peuvent-elles participer à la Semaine de l'Industrie ?

Les entreprises industrielles constituent l'élément-clé de la Semaine de l'Industrie. En organisant ou en contribuant à organiser des événements d'information et de sensibilisation sur l'industrie et ses métiers du 4 au 10 avril 2011, elles permettront à nos concitoyens, et notamment aux jeunes, de redécouvrir l'industrie et ses métiers, rencontrer nos collaborateurs, voir comment fonctionnent les sites industriels du 21<sup>ème</sup> siècle, prendre conscience du rôle structurant de l'industrie en France.

### De nombreuses actions peuvent être organisées :

- **Journées portes ouvertes en entreprises**
- **Visites d'entreprises** : recevoir une école ou un CFA dans son entreprise ; organiser une rencontre entre des élèves et des salariés pour partager leur expérience puis une visite de l'entreprise pour leur faire découvrir les métiers en action ; organiser des visites d'entreprises pour les demandeurs d'emploi en partenariat avec les missions locales...
- **Intervenir dans une école** : Témoigner dans les collèges/ lycées/ universités/ sites de formation ; intervenir auprès du directeur d'établissement...

- **Ateliers pédagogiques** sur les sites scolaires : mise en place d'un atelier d'initiation à la soudure par exemple au sein d'un établissement scolaire ; présenter un film sur les métiers de l'industrie puis proposer un questionnaire ludique aux élèves...
- **Organiser ou participer à des forums, tables rondes, réunions d'information, débats publics, conférences...** relatifs à l'industrie
- Mettre en place un **partenariat avec un établissement scolaire** (lycée professionnel, CFA, école d'ingénieurs, université...)
- **Organiser des jeux/concours relatifs à l'industrie** : proposer à une école l'organisation d'un quizz sur la mécanique avec des lots à gagner...
- Zoom sur les métiers de la mécanique : **proposer aux enseignants de DP3-DP6** (Découverte professionnelle) **de leur présenter les métiers de la mécanique**
- Organiser **des mini-stages d'une semaine dans son entreprise**
- Mettre à la disposition d'une école du **matériel industriel**
- Si le chef d'entreprise a une fonction dans une école ou une université, proposer à l'établissement d'organiser **une opération de promotion des métiers de la mécanique**
- **Se mettre en relation avec la presse quotidienne régionale** : proposer à un journaliste une visite d'entreprises ; témoigner dans son journal...
- **Coordonner vos journées portes ouvertes avec une visite du Cetim** : Le Cetim propose aux entreprises d'organiser une visite de l'un de ses établissements (Senlis, St Etienne, Nantes) en complément de leurs journées portes ouvertes. Les entreprises intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du service questions réponses du Cetim (sqr@cetim.fr – 03 44 67 36 82).

### Labelliser une action « Semaine de l'Industrie »

Un site Internet a été créé pour présenter la manifestation, sur lequel des initiatives nationales et locales peuvent dès maintenant être labellisées pour bénéficier d'une large visibilité.

Pour cela, 3 conditions doivent être remplies :

- organiser l'événement en France aux dates de la Semaine de l'Industrie (ou partiellement)
- relier cet événement au secteur de l'industrie
- être ouvert au grand public et/ou aux jeunes (collégiens, lycéens, étudiants)

### La démarche est simple !

Un formulaire est à remplir en quelques minutes sur le site dédié [www.semaine.industrie.gouv.fr](http://www.semaine.industrie.gouv.fr). Le Comité de labellisation piloté par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services étudie ensuite la demande. Une fois labellisé, votre événement est inscrit sur le programme officiel de la Semaine de l'Industrie. Un kit de communication vous est alors fourni : logo, affiche...

**Si vous avez l'intention d'organiser un événement à l'occasion de cette première édition de la Semaine de l'Industrie, n'hésitez pas à faire labelliser votre action pour la populariser très largement.**

[www.semaine.industrie.gouv.fr](http://www.semaine.industrie.gouv.fr)